



Publié le : 23/09/2025

Bureau

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

Délibération n°2025/2025.00245

Rapport n°13 - Soutien à l'association Julienne Javel - Paniers solidaires

Soutien à l'association Julienne Javel - Paniers solidaires

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	27/08/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au budget 2025 : 198 633 € Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé : Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie emploi insertion, GBM a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser le lien social et l'accès de leurs produits aux plus démunis. La structure a déposé une demande de subvention de 2 000 € pour l'accompagnement de son projet le 26 mai 2025. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 2 000 €.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
JULIENNE JAVEL PANIERS SOLIDAIRES	1300	1300	2000	2000

I. Objectifs de l'action

A l'initiative du Réseau Cocagne, le programme 300 000 paniers solidaires permet à des familles à faibles revenus d'accéder aux paniers bios produits par les Jardins de Cocagne à un prix solidaire. Les Jardins de Chalezeule ont intégré le dispositif en 2013, avec l'aide de leurs partenaires locaux : Ville de Besançon, Conseil Départemental du Doubs, GBM et la MSA.

Relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA), l'opération 300 000 paniers mobilise près de 75 partenaires nationaux et locaux, dont des intervenants professionnels de la nutrition, de la restauration et de l'agriculture de proximité.

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.

La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.

La participation financière est de 174 euros payables en 12 fois. Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 509 euros.

B/ Objectifs de l'action 2025

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle,

- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité et lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,
- Sur 2025, l'objectif est la distribution de 1792 paniers.

C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental du Doubs : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : orientation des bénéficiaires,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire.

En 2024, 33 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires - (dont 22 résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville) pour 84 personnes.

1592 paniers ont été distribués.

III. Demande de subvention

Coût prévisionnel de l'opération	25 065 €
Réseau Cocagne et accompagnement alimentaire	7 600 €
Participation des bénéficiaires et adhésion	6 425 €

Sollicitations :

Conseil départemental	2 000 €
MSA	2 000 €
Grand Besançon Métropole	2 000 €
Ville de Besançon	2 000 €
Autofinancement	3 040 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 2 000 € à laquelle il est proposé de répondre positivement.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Bureau approuve le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 2 000 € pour l'opération paniers solidaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention* : 0

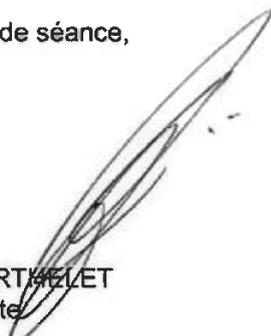
Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

